



La lettre des Certifiés d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !



N° 16
3 février 2015

Sommaire

- [DGH](#)
- [Nouveau décret](#)
- [Mutations Inter](#)
- [Réforme collège](#)
- [Carrière](#)

DGH

Les DGH sont arrivées dans les établissements. Comme les années précédentes, elles font apparaître les heures postes et les HSA. Le CA devra voter la répartition de cette DGH.

Nouveauté à compter de cette année, la DGH fait également apparaître les IMP (Indemnités pour Missions Particulières). Ces IMP sont destinées à rémunérer des activités hors face à face (heure de labo, heure de Techno, maintenance réseau, coordination...). Certaines missions seront automatiquement indemnisées par des IMP et fixées par circulaire ministérielle qui n'a pas encore été publiée. D'autres IMP seront réparties sous l'autorité des Conseils Pédagogiques qui devront déterminer quelles missions seront rémunérées et à quel taux. La décision du Conseil Pédagogique devra être présentée au CA, mais n'y sera pas soumise au vote.

Pour le SE-UNSA, dans la mesure où la circulaire ministérielle n'est pas encore sortie, il est prématuré de procéder à une répartition dans les Conseils Pédagogiques. Mieux vaut attendre la circulaire, d'autant que la répartition de la DGH (Heures postes/HSA) peut se faire indépendamment des IMP.

Force est de constater que la chronologie des étapes de mise en place des IMP est pour le moins hasardeuse. Comment répartir des IMP en Conseil Pédagogique quand le Ministère n'a pas publié la circulaire encadrant cette répartition ?

Et que dire de l'enveloppe des IMP quasi inexistante qui ne permet pas pour l'heure de rémunérer les missions qui l'étaient jusque là en HSA, HSE ou décharge ? Même si le rectorat nous affirme qu'il y aura une seconde dotation, le SE-UNSA reste particulièrement vigilant pour que les promesses faites par le Ministère lors des négociations soient honorées et que la réforme du statut soit une avancée réelle et effective quant à la rémunération des missions hors face à face.

N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés.

Lire l'article "IMP : pas de répartition dans la précipitation" : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article7586>



NOUVEAU DECRET

Le nouveau décret encadrant le statut des enseignants lycée/collège entre en vigueur à la rentrée prochaine.

Principaux changements :

- Pondération de 1,1 pour toute heure faite en cycle Terminal, Général et Technologique (1ère et Terminale), avec un maximum d'une heure.
- Pondération de 1,25 pour toute heure faite en BTS. L'heure de chaire disparaît.
- Pondération de 1,1 pour toutes les heures faites en REP+.
- 1 h de décharge dès que le service est fait dans 2 communes différentes (qu'elles soient limitrophes ou non) ou sur 3 établissements.
- Les heures de laboratoire et de coordination sont désormais rémunérées en IMP.
- 6 h de cours devant plus de 35 élèves donne droit à une IMP annuelle de 1 250 euros.

Lire :

"Nouveau statut 2nd degré : les nouvelles indemnités " : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article789>

"Nouveaux statuts : quels changements pour la DHG 2015 ?" : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article7555>

[Sommaire](#)

MUTATIONS INTER-ACADEMIQUE, encore un peu de patience



Le groupe de travail barème s'est réuni le jeudi 29 janvier. Nous sommes intervenus auprès de la DPE pour signaler des erreurs de barème ou pour faire prendre en compte des éléments de barème qui ne l'avaient pas été. Vous êtes nombreux à nous avoir confié le suivi de votre dossier.

Les adhérents du SE-UNSA ont été informés dès la fin du groupe de travail de leur barème officiel, incluant les éventuelles bonifications pour priorité médicale.

Les résultats du mouvement spécifique seront connus entre le 2 et 6 février 2015. Ceux du mouvement inter du 4 au 12 mars 2015. Nos élus en CAPN vous informeront de votre résultat dès la fin des CAPN.

Pour les collègues qui ont besoin de modifier ou d'annuler leurs vœux, ou de faire une demande tardive, nous contacter le plus rapidement possible.

La date limite est fixée au 19 février 2015, pour des cas exceptionnels et très encadrés.

Quelques dates à retenir (sous réserve de modification) :

| | | |
|-----------------------|---------------------|--|
| Lundi 9 mars 2015 | 09 h 00 | SII |
| | 11 h 15 | Technologie |
| | 14 h 00 | Documentation |
| | 14 h 30 | Economie Gestion |
| | 16 h 00 | SES |
| | 16 h 30 | Arts plastiques |
| Mardi 10 mars 2015 | 17 h 00 | Arts appliqués |
| | 09 h 00 | Lettres classiques Lettres modernes |
| | 10 h 45 | Philosophie |
| Mercredi 11 mars 2015 | 14 h 00 | Mathématiques |
| | 14 h 30 | Sciences physiques SVT |
| Jeudi 12 mars 2015 | 09 h 00 | Anglais |
| | 10 h 30 | Allemand |
| | 11 h 30 | Espagnol |
| | 14 h 30 | Education musicale |
| | 15 h 00 | Langues régionales |
| | 15 h 30 | Langues à faible diffusion |
| 16 h 00 | Italien | |
| 16 h 30 | Histoire Géographie | |

[Sommaire](#)

REFORME DU COLLEGE

La réforme du collège entrera en vigueur à la rentrée 2016.

Les négociations entre les organisations syndicales et le Ministère vont bientôt s'ouvrir.

Le SE-UNSA affirme 5 principes qui doivent guider cette réforme.

Plus d'information : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article7584>

[Sommaire](#)

CARRIERE

A cette période de l'année interviennent différentes opérations de gestion des carrières.

Pour les Professeurs :

- Accès à la Hors Classe : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article786>
- Notation Administrative : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article489>
- Liste d'aptitude accès au corps des agrégés : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article787>

Toutes informations et fiches de suivi syndical sur le site du SE-UNSA Bordeaux : voir liens ci-dessus.

[Sommaire](#)

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

Les responsables académiques du SE-UNSA :

| | | | |
|------------------------------|---|-------------------------|--|
| Christian BASSET | L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA | Patricia ESCAPIL | Collège Aturri à ST-PIERRE D'IRUBE Elue au CTA et à la CAPA des certifiés |
| Christine MOINE-UIBER | Lycée Brémontier à BORDEAUX Responsable académique 2nd degré Elue à la CAPA des Certifiés | Laurence NAUMOT | LG René Cassin à BAYONNE Elue à la CAPA des certifiés |
| Evelyne BRUN | Lycée Fernand Daguin à MERIGNAC Responsable académique 2nd degré Elue à la CAPA des Certifiés | Sylvie BERGEON | LP Flora Tristan à CAMBLANES et MEYNAC Elue à la CAPA des PLP Responsable des Non-Titulaires |
| Evelyne FAUGEROLLE | Collège Les Lesques à LEPARRE Elue à la CAPA des certifiés | Catherine AMBEAU | S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants |
| Sophie MERCADAL | Collège d'Albret à DAX Elue à la CAPA des certifiés | | |

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org